



Service départemental d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme  
Corps départemental de sapeurs-pompiers

Direction

HSCT

Réf. : EC/VG/CR/2010

Affaire suivie par :

Commandant GAUTHIER

■ : 04.73.98.80.65

■ : 04.73.98.73.63

■ : [v\\_gauthier@sdis63.fr](mailto:v_gauthier@sdis63.fr)

Clermont-Ferrand, le 10 DEC. 2010

## NOTE DE SERVICE

Objet : procédure d'entretien courant et procédure exceptionnelle en cas de contamination des tenues SPF1

Dans le cadre des travaux effectués au sein du groupe de travail EPI, dans un but d'amélioration de la qualité d'entretien des tenues SPF1 et de la prévention des risques de contamination, deux procédures de prise en charge des tenues SPF1 ont été établies. Celles-ci seront reprises dans le recueil des fiches de consignes EPI qui sera prochainement diffusé à l'ensemble des agents du SDIS et du CDSP au sein des CIS et lieux de travail le nécessitant.

Le logigramme décisionnel ci-joint précise la conduite à tenir pour l'entretien des tenues SPF1. Lorsque l'activité opérationnelle n'a pas généré de risques bactériologiques particuliers, les conditions d'entretien courant des tenues SPF1 sont appliquées et rappelées dans la **fiche entretien courant/lavage des tenues SPF1**.

Lorsqu'une tenue est susceptible d'être contaminée, il est nécessaire de suivre la **fiche de procédure exceptionnelle de lavage des tenues SPF1 en cas de contamination**. Au retour en caserne, chaque sapeur-pompier prend soin de se dévêter de sa tenue souillée en la déposant dans un sac hydrosoluble (1 tenue par sac), et d'appliquer les mesures d'hygiène corporelle (douche .....). L'ensemble des sacs hydrosolubles du même centre sont ensuite déposés dans un même sac poubelle. Après en avoir informé le correspondant habilement de votre CIS, une fiche de demande de prise en charge des tenues est complétée et agrafée au sac poubelle, l'ensemble est retourné via la navette au magasin départemental.

J'attire votre attention, sur le fait que les effets qui ne seraient pas déposés dans cette double protection ne seront pas pris en charge.

Vous trouverez ci-joint, 4 sacs hydrosolubles mis à la disposition de chaque CIS. Le réassort sera réalisé par échange lors des enlèvements.

Les chefs de Groupements, les chefs et responsables de centres sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application de la présente note de service.

Le Directeur  
Le Lieutenant-Colonel GAAG Dominique  
Pour le DDSIS et par délégation  
Le Directeur départemental adjoint par intérim



Destinataires :

- MM. les chefs de groupements territoriaux,
- MM. les chefs de groupements de service,
- MM. les chefs de centres de secours et responsables de CI,

Copies :

- M. le DDASIS,
- M. l'adjoint au Directeur,
- M. le Chef du 3SM,
- Mme le responsable de la PUI.

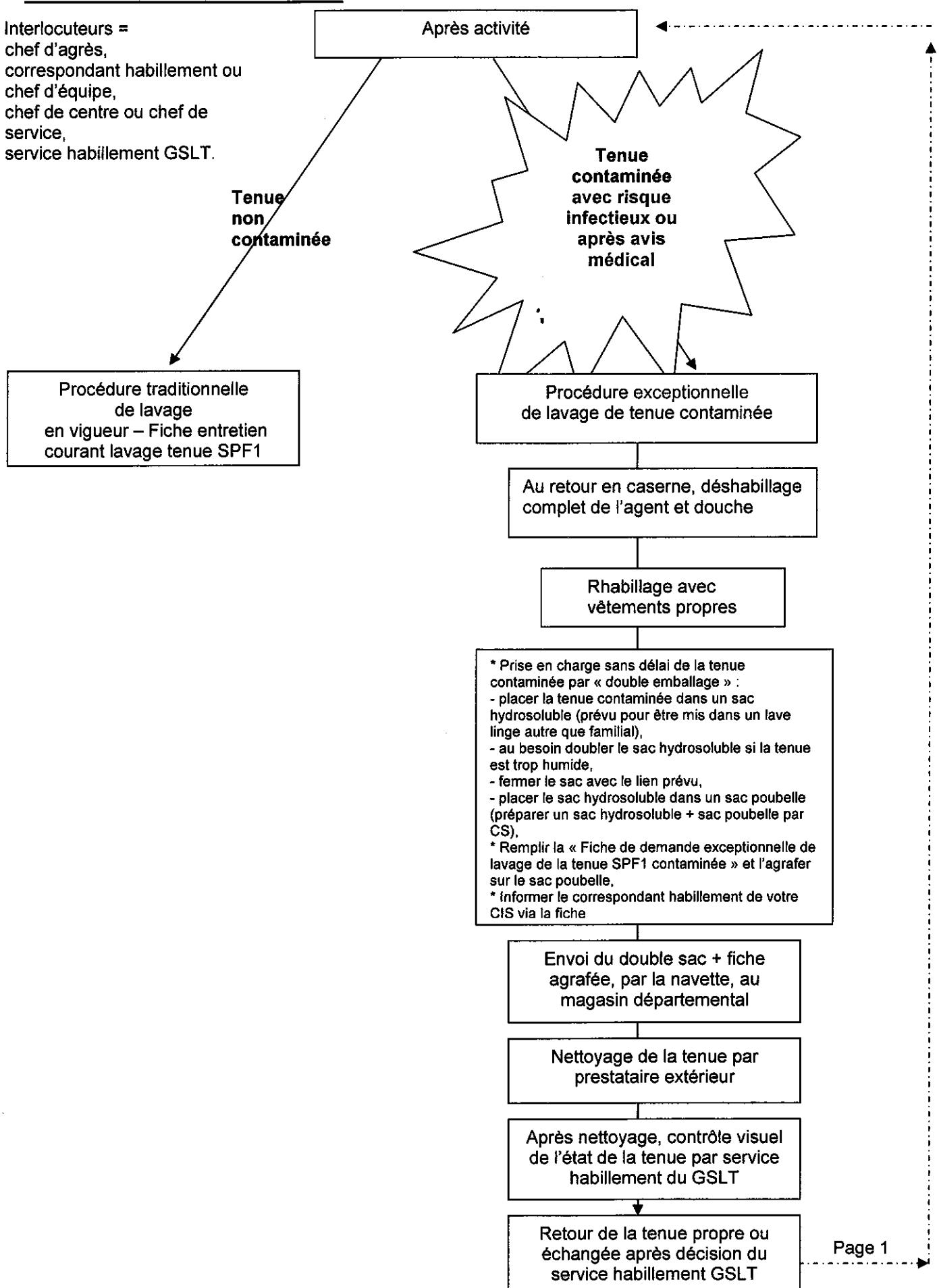
Pièces jointes :

- un logigramme décisionnel,
- une fiche de procédure d'entretien courant / lavage des tenues SPF1,
- un code d'entretien des tenues textiles,
- une fiche de procédure exceptionnelle de lavage des tenues SPF1 en cas de contamination,
- une fiche de demande exceptionnelle de lavage de la tenue SPF1 contaminée.

**LOGIGRAMME DECISIONNEL :**

Interlocuteurs =

- chef d'agrès,
- correspondant habillement ou chef d'équipe,
- chef de centre ou chef de service,
- service habillement GSLT.



## ENTRETIEN COURANT / LAVAGE TENUE SP F1 (veste et pantalon)

EPI de catégorie 3 selon le guide de catégorisation de la commission CE (publié le 8 janvier 1996), Référence : principales normes EN 340, EN 531, EN 15614, NF EN ISO 116 12, ISO 116 13, ISO 15 384, ISO 15 538 (NIT 302 abrogée au 1<sup>er</sup> mai 2009), chapitre entretien de la tenue de travail (page 8) du Protocole Départemental d'Hygiène.

### RISQUES LIES à :

- l'intervention courante de type SAP, DIV, ou INC,

### PROTECTION :

- buste, membres supérieurs et inférieurs.

### VÉRIFICATIONS PERIODIQUES PAR L'AGENT APRES CHAQUE LAVAGE :

- état correct (état et propreté des bandes rétro-réfléchissantes, fermetures éclair, bon état des coutures...)
- absence de déchirures ou de trous ou d'usures évidentes,
- absence de tâches : netteté du tissu,

*En cas de doute contactez votre correspondant habillement.*

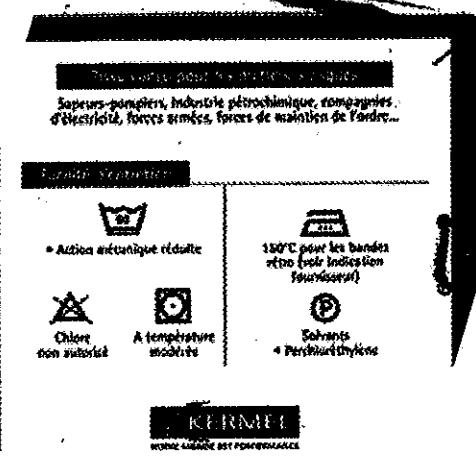
### PROCEDURE DE LAVAGE DE LA TENUE :

- SUIVRE LES RECOMMANDATIONS DU FOURNISSEUR (étiquette du vêtement),
- RAPPEL : LES TENUES SPF1 DOIVENT ETRE LAVEES A 60 °C MAXIMUM EN EN MACHINE A LAVER (AGITATION NORMALE) OU A LA MAIN,
- Après un nombre théorique de 50 lavages, contrôle de l'état correct à opérer par le correspondant habillement,
- Lavage aussi souvent que nécessaire,
- LAVAGE AU DOMICILE SEPARE DU LINGE FAMILIAL,
- CHLORE INTERDIT (risque de dégradation de la qualité des bandes rétro réfléchissantes),
- séchage en sèche linge possible mais non recommandée à température modérée (voir notice fournisseur),
- ne pas ranger humide ou mouillée,
- si effet contaminé : appliquer la procédure exceptionnelle de lavage de la tenue SPF1 contaminée,

### STOCKAGE :

- les tenues sont stockées dans les vestiaires ou au domicile dans un local sec, ventilé sur cintre ou plié en vestiaire ou armoire.

NOTICE D'UTILISATION :



**PROTECTION INCENDIE MORIZOT**

**Notice d'utilisation de l'ensemble deux pièces d'exercice et d'intervention des Sapeurs-Pompiers**

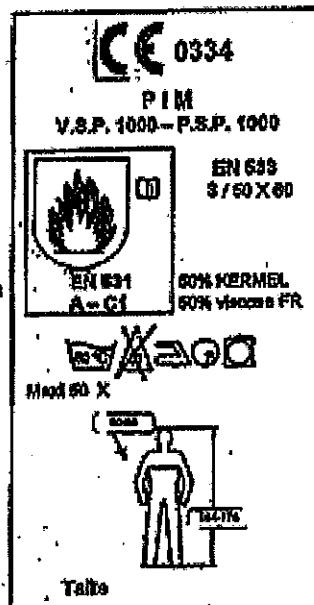
Société : PIM  
CD 14  
52400 CHAMPIGNY sous Verneuil  
Tél : (33) 03 25 88 87 81  
Fax : (33) 03 25 88 88 57.

Équipement : Veste référence V.S.P. 1000  
Pantalon référence P.S.P. 1000

Pictogramme : E P I de catégorie 3  
A - C1 selon EN 531.  
A : Propagation de flamme limitée  
C1 : chaleur radiante, niveau 1 sur 4  
Indice 3 après 50 lavages à 60 °C selon EN 533  
Organisme certifieur : (0072)  
Institut Textile de France - D.R. Lyon  
BP 60 - 99 132 ECUULLY Cedex  
Organisme de contrôle : ASQUAL (0334)  
Année 1998

Agrement par le Ministre de l'Intérieur :  
MI - 1 184 - P - DU29 - 98 - A  
Suivant la NIT n° 302 du 20 juin 1997.

Tailles : selon EN 340 et dimensions de la NIT 302  
Veste : 50 - 52 - 54 - 56 - 58 - 60 - 62 - 64 - 66 - 68 - 70  
Pantalon : 76 - 50 - 52 - 54 - 56 - 58 - 60 - 62 - 64 - 66 - 68 - 70  
104 - 106 - 112 - 116 - 120

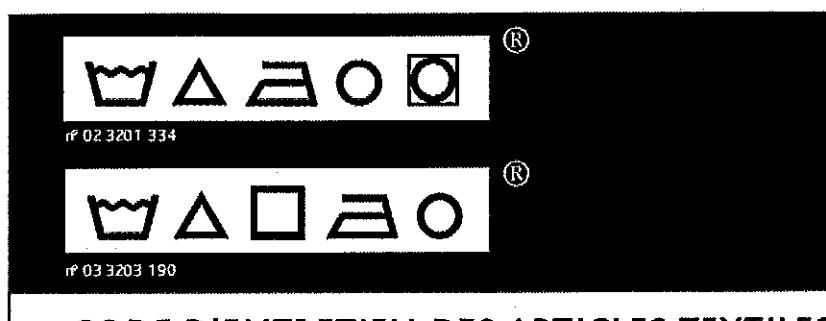


Description : Tissu Sergé 200g/m², Kermel® viscose FR - 60/40, de couleur bleu foncé Sapeurs-Pompiers, tricoté hydrofuge.  
Bandes rétroréfléchissantes de couleur gris argent, largeur 30 mm cousues sur le vêtement conforme à la NIT 302.  
Veste de forme droite et manches du type « pivot avevo fermetur sur le milieu du devant par un dispositif non apparent sous patte ».  
Pantalon avec fermeture à glissière non apparente sur le devant, deux poches de côté en blanc, confort aux genoux, passepoil rouge écarlate sur les côtés extérieurs.  
Les matériaux constitutifs cet équipement ne contiennent pas de produits susceptibles de provoquer des allergies.

Utilisation : Port obligatoire de l'ensemble fermé par les dispositifs prévus dans le cas d'une intervention contre le feu.  
Vêtements n'assurent pas la protection de la tête, des mains et des pieds.

Entretien : Lavage ménager à 60°C agitation normale ou en laverie industrielle. Séchage tambour ou bâtonnel.  
Chaleur interdite, dégradation de la rétroréflexion des bandes.

Stockage : dans un local sec, ventilé à l'abri de la lumière sur cintre ou plié.



## CODE D'ENTRETIEN DES ARTICLES TEXTILES

L'utilisation du code d'entretien des articles textiles par les fabricants et les distributeurs est obligatoirement sujette à l'accord du COFREET, qui seul détient les droits d'utilisation de ces symboles, déposés en marque collective à l'INPI (N° 1 287 279 et N° 03 3 203 190).

Les 5 symboles (cuvier, triangle, fer à repasser, cercle, cercle dans un carré) doivent tous figurer sur l'étiquette d'entretien et doivent être complétés de chiffres, points ou lettres indiquant le type d'entretien à apporter. L'ensemble de ces symboles constitue le code d'entretien du COFREET.

LAVAGE le cuvier		Ce symbole indique la première étape de l'entretien : le lavage. Les chiffres à l'intérieur du cuvier indiquent la température de lavage maximale, en degrés Celsius. La main dans le cuvier signifie que l'on peut laver à la main. Le symbole souligné d'un trait indique des précautions particulières à respecter.
BLANCHIMENT le triangle		Ce symbole autorise le blanchiment avec des produits à base de chlore (ex. eau de Javel) ou d'oxygène.
REPASSAGE le fer à repasser		Ce symbole définit, par 1, 2 ou 3 points, la température maximale d'utilisation du fer à repasser.
NETTOYAGE À SEC le cercle		Ce symbole s'adresse en priorité aux professionnels du nettoyage à sec. Les lettres à l'intérieur du cercle : P, F ou W désignent les types de processus et de solvants tolérés par l'article textile. Le symbole souligné d'un trait indique des précautions particulières à respecter.
SÉCHAGE EN TAMBOUR MÉNAGER le cercle inscrit dans un carré		Ce symbole conseille sur le réglage du niveau de température d'un sèche linge : 1 point pour une température modérée, 2 points sans restriction.
TRAITEMENT INTERDIT la croix de Saint André		La croix de Saint André placée sur un symbole vierge de toute indication d'entretien signifie que le traitement est interdit. Exemple : 

\* Le carré sans rond à l'intérieur est un symbole de séchage "naturel" à l'air libre.

ATTENTION ! L'utilisation de ces symboles d'entretien s'envisage uniquement sur un article ou un accessoire fini et non pas seulement en référence aux fibres qui le composent.

CCP Paris 14176-51 F - SIRET 321 832 475 00028 - APE 7482 K

## SIGNIFICATION DES SYMBOLES D'ENTRETIEN DU COFRETT

LAVAGE	Température maximale	Action mécanique	Rincage	Essorage
	40°	à la main	normal	précautions
	30°	normale	normal	normal
	30°	réduite	normal	réduit
	30°	très réduite	normal	normal
	40°	normale	normal	normal
	40°	réduite	à température décroissante	réduit
	40°	très réduite	normal	normal
	60°	normale	normal	normal
	60°	réduite	à température décroissante	réduit
	95°	normale	normal	normal
	95°	réduite	à température décroissante	réduit
	ne pas laver			

\*Ne pas de linge : correspond à une charge de linge inférieure à la charge normale et à un volume malin de bain

BLANCHIMENT		REPASSAGE	SÉCHAGE EN TAMBOUR MÉNAGER	
	Traitement	Température	Température	
	Tous types de blanchiment autorisés		faible : 110°	
			moyenne : 150°	
			forte : 200°	
	Produits de blanchiment oxygénés uniquement		pas de repassage ni de vapeur	
		Ne pas repasser à la vapeur les textiles contenant des fibres acryliques ou modacryliques. ATTENTION ! Pour le repassage à température faible (110°C), le traitement à la vapeur présente des risques.		
	pas de blanchiment			
NETTOYAGE PROFESSIONNEL		Solvants ou procédé	Processus	Nettoyage à sec en libre-service
		tous solvants tels que le perchloréthylène excepté le Trichloréthylène	normal	autorisé
		exclusivement pétroliers (type essences minérales)	normal	non
		aqua-nettoyage ("wetclean")	normal	non
		• trait souligné = restrictions sur l'action mécanique et/ou la température et/ou l'addition d'eau au solvant • trait doublement souligné = restrictions importantes		
		pas de nettoyage professionnel avec solvants		
		pas d'aqua-nettoyage		

ATTENTION ! Pour les textiles sensibles au nettoyage à sec ou s'il y a des conditions restrictives : chargement réduit, pas d'addition d'eau, haut niveau de solvant, réduction du temps de nettoyage à sec et de la température de séchage. Attention au pré détachage.

Conception et conception COFRETT édition Janvier 2010

## PROCEDURE EXCEPTIONNELLE EN CAS DE CONTAMINATION - LAVAGE TENUE SP F1 (veste et pantalon)

EPI de catégorie 3 selon le guide de catégorisation de la commission CE (publié le 8 janvier 1996), Référence : principales normes EN 340, EN 531, EN 15614, NF EN ISO 116 12, ISO 116 13, ISO 15 384, ISO 15 538 (NIT 302 abrogée au 1<sup>er</sup> mai 2009), chapitre entretien de la tenue de travail (page 8) du Protocole Départemental d'Hygiène.

### RISQUES LIES à :

- l'intervention courante de type SAP, DIV, ou INC,

### PROTECTION :

- buste, membres supérieurs et inférieurs.

### CONDITIONS D'UTILISATION DE LA FICHE :

- Cette fiche doit être utilisée à titre exceptionnel lorsqu'il y a une contamination biologique avérée de la tenue SPF1 suivant le cas ci-dessous :

### CAS DE CONTAMINATION :

1<sup>ère</sup> situation : contact direct avec une victime porteuse d'une parasitose telle que les poux.  
2<sup>ème</sup> situation : souillure très importante ou exceptionnelle sur la majeure partie de la tenue SPF1 par une grande quantité de liquide biologique (sang, vomissure, urine, déjection, ...).

En dehors de ces situations, si connaissance d'un risque infectieux par une maladie à déclaration obligatoire (gale...) ou en cas de doute, prendre conseil auprès du 3SM.

Dans le cas de la pandémie grippale, suivre le protocole de lavage des tenues défini par le 3SM de mars 2009.

### PROCEDURE DE LAVAGE DE LA TENUE :

- Au retour en caserne, déshabillage complet de l'agent et douche,
- Habillage avec sous-vêtements et une autre tenue propre,
- Les sous-vêtements de l'agent seront pris en charge par l'agent (lavage spécifique dans lave linge personnel),
- Prise en charge sans délais de la tenue contaminée par « double emballage » :
  - o placer la tenue contaminée dans un sac hydrosoluble (prévu pour être mis dans un lave linge),
  - o au besoin doubler le sac hydrosoluble si la tenue est trop humide,
  - o fermer le sac avec le lien prévu,
  - o placer le sac hydrosoluble dans un sac poubelle (préparer un sac hydrosoluble + sac poubelle par CS),
  - o remplir la « Fiche de demande exceptionnelle de lavage de la tenue SPF1 contaminée » et l'agrafer sur le sac poubelle,
- Information du correspondant habillement de votre CIS via la fiche précédente,
- Envoi du sac double enveloppe par la navette au GSLT,
- Nettoyage de la tenue par prestataire extérieur.

### PROCEDURE DE REMPLACEMENT DE LA TENUE CONTAMINÉE :

- CONTROLE VISUEL DE L'ETAT DE LA TENUE PAR GSLT APRES NETTOYAGE,
- DECISION PAR SERVICE HABILLEMENT DU GSLT SI RETOUR DE LA TENUE PROPRE OU ECHANGE.

## Fiche de demande exceptionnelle de lavage de la tenue SPF1 contaminée

A faire parvenir au GSLT :

**Date :** \_\_\_\_\_ **Heure :** \_\_\_\_\_

**Type et numéro d'intervention :**

**GT :** ..... **Centre de Secours / site :** .....

**1<sup>er</sup> agent concerné :**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Matricule : \_\_\_\_\_

**2<sup>ème</sup> agent concerné le cas échéant :**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Matricule : \_\_\_\_\_

**3<sup>ème</sup> agent concerné le cas échéant :**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Matricule : \_\_\_\_\_

**4<sup>ème</sup> agent concerné le cas échéant :**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Matricule : \_\_\_\_\_

**Circonstances de contamination de la tenue SPF1 (donner l'agent contaminant)**

.....

**Procédure appliquée :**

Mise de la tenue dans un sac hydrosoluble :  OUI  NON

Mise du sac hydrosoluble dans un sac poubelle :  OUI  NON

Etiquetage du sac poubelle avec fiche agrafée :  OUI  NON

**Liste des vêtements SPF1 d'habillement contaminés :**

1<sup>er</sup> agent  veste ou pantalon : .....  taille : .....

2<sup>ème</sup> agent  veste ou pantalon : .....  taille : .....

3<sup>ème</sup> agent  veste ou pantalon : .....  taille : .....

4<sup>ème</sup> agent  veste ou pantalon : .....  taille : .....

**Visa du chef d'agrès ou supérieur hiérarchique :**

**Information du correspondant habillement du CIS à faire :**  OUI  NON

Une copie de cette demande sera conservée par le correspondant habillement du CIS.

**Date d'envoi au magasin départemental (Pont du Château):**

**Date de retour du magasin départemental de la tenue propre ou échangée :**

**Date de réception au magasin dptal :**

**CADRE RESERVE AU GSLT**

**Date de retour des effets propres :**

**Contrôle visuel par GSLT de la tenue nettoyée et choix du GSLT:**

- tenue rendue ou  tenue échangée

**Visa responsable habillement GSLT :**